

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_152

Objet : Modification du tableau des effectifs

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

PRÉSENTS :

- Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).
Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

Mme la Présidente expose que conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de créer des postes en fonction des besoins de la collectivité.

Afin de renforcer certains services, il est proposé la création des postes suivants et afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé l'élargissement de grades sur les postes suivants :

Poste créé	Grade(s) associé(s)	Quotité de travail	Type d'emploi	Date création	Justification
Acheteur public – Gestionnaire de commandes et de stock	Grade d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Emploi permanent	01/09/2025	Changement de poste de l'agent
Agent polyvalent service déchets	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Temps complet	Emploi permanent	01/08/2025	Mutation interne d'un agent
Gestionnaire comptable du pôle services de proximité	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Temps complet	Emploi permanent	01/08/2025	Mutation externe d'un agent
Eco-conseiller	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques	Temps complet	Emploi permanent	01/08/2025	Mutation externe d'un agent
Responsable parc automobile	Grade agent de maitrise	Temps complet	Emploi permanent	01/09/2025	Réussite à concours
Technicien hydraulique	Grade agent de maitrise	Temps complet	Emploi permanent	01/09/2025	Réussite à concours

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121.29, L2313-1 et R2313-2,
VU le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8, L332-14, L332-24 et L412-6,
VU le décret 88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la délibération n° 189/2021 du 17/12/2021 adoptant les lignes directrices de gestion de Terre de Provence agglomération,
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs et des emplois pour permettre la création et la modification d'emplois,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la création d'un poste d'acheteur public –Gestionnaire de commandes et de stock, sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet,
- **APPROUVE** l'élargissement des grades de recrutement du poste d'agent polyvalent du service déchets, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques, à temps complet,
- **APPROUVE** l'élargissement des grades de recrutement du poste de gestionnaire comptable du pôle services de proximité, sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet,
- **APPROUVE** l'élargissement des grades de recrutement du poste d'éco-conseiller, sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques, à temps complet,
- **APPROUVE** l'élargissement des grades de recrutement du poste de responsable du parc automobile, sur le grade d'agent de maîtrise, à temps complet,
- **APPROUVE** l'élargissement des grades de recrutement du poste de technicien hydraulique, sur le grade d'agent de maîtrise, à temps complet,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs en découlant.
- **PRECISE que** la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 articles 64 du budget.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

